

Lettre d'info n° 1 aux parents des élèves de terminale en 2015/2016

www.admission-postbac.fr



**L'après-bac, ça se prépare en famille...
sans attendre les résultats du bac !**
Les choix d'orientation de votre enfant vous
engagent aussi.

Que faire ? Où ? Comment ? Quand ?
Autant d'interrogations qui sont également
les vôtres.

Que faire ?

Dialoguer avec votre enfant sur ses choix, solliciter un entretien avec le professeur principal, rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue, participer aux portes ouvertes des établissements sont autant de pistes pour l'accompagner dans cette période.

Outre l'orientation, il faut envisager le logement, le transport, les frais à engager pour l'année prochaine.

Comment ?

Votre enfant doit créer un dossier individuel sur APB, sélectionner des formations et les classer sous forme de vœux. Pour consulter son dossier, il lui sera attribué, dès sa création, un **numéro de dossier et un code confidentiel qui constitueront ses identifiants.**

Quand ?

Depuis le 20 janvier et jusqu'au 20 mars 2016, clôture des vœux à minuit. Votre enfant pourra en modifier leur classement jusqu'au 31 mai 2016.

Où ?

www.admission-postbac.fr

"APB" est un site unique regroupant la quasi totalité des formations du post-bac, pour que votre enfant se porte candidat dans l'enseignement supérieur. APB coordonne les admissions dans les formations inscrites dans la procédure.

Et après ?

Jusqu'au 2 avril, pour chaque formation, votre enfant doit constituer, envoyer et/ou saisir un dossier avec les pièces demandées.

Les étapes importantes

1 2 3 4 5

du mercredi 20 janvier au dimanche 20 mars 2016 18h00 : créer son dossier APB / sélectionner et enregistrer ses vœux

jusqu'au samedi 2 avril 2016 : pour chaque formation qui le demande, envoyer un dossier avec les pièces à joindre par courrier ou saisir les renseignements en ligne et valider les vœux sélectionnés

du mardi 3 mai au vendredi 6 mai 2016 : consulter le site pour suivre la réception des dossiers dans les établissements demandés

jusqu'au 31 mai 2016 : l'ordre des vœux peut-être modifié.

La hiérarchisation des vœux est primordiale. La procédure attribue, au mieux, une seule proposition d'admission. Elle concernera le vœu de meilleur rang possible. Lorsqu'un vœux est satisfait, tous les vœux de rang inférieur sont annulés.

Les étapes importantes (suite)



Les phases d'admission de la procédure normale

du 8 juin 14h au 13 juin (avant 14h)
du 23 juin 14h au 28 juin (avant 14h)
du 14 juillet 14h au 19 juillet (avant 14h)

se connecter obligatoirement et répondre à la proposition d'admission qui peut être faite

le bac obtenu : s'inscrire dans l'établissement où votre enfant aura été admis et qu'il aura accepté

du vendredi 24 juin 14h au 9 septembre 2016 : s'inscrire éventuellement en **procédure complémentaire** en cas d'absence de proposition aux 3 phases d'admission ou d'oubli d'inscription avant le 20 mars.

1^{re} étape : la saisie des vœux

20 janvier au 20 mars 2016

1 vœu = 1 formation + 1 établissement

24 vœux maximum - **Maximum 12 vœux par type de formation :**

FORMATIONS	NOMBRE DE CANDIDATURES
BTS + BTSA + DMA + DTS	12 candidatures maximum
CPGE (voies : Littéraires, Economiques et commerciales, Scientifiques) + CPES	12 candidatures maximum (dont 6 candidatures maximum par voie)
DUT	12 candidatures maximum
1 ^{re} année de Licence + CUPGE + PACES + APEMR + DEUST + DU	12 candidatures maximum
Formations d'ingénieurs	12 candidatures maximum par réseau d'écoles
Ecoles nationales supérieures d'architecture	12 candidatures maximum
Ecoles de commerce	12 candidatures maximum par réseau d'écoles
Ecoles supérieures d'art	12 candidatures maximum
Autres formations : DCG + MAN en arts appliqués + MAN en hôtellerie, etc...	12 candidatures maximum (dont 3 candidatures maximum en MAN en arts appliqués)

Nouveautés 2016 :

➤ Pour les bacheliers généraux

Au moment de la sélection des vœux, si votre enfant prépare un bac ES, L ou S et s'il envisage une formation sélective (CPGE, DUT, BTS, CMI etc.) ou une licence à capacité limitée (PACES, APEMR, Psychologie, STAPS), l'application APB l'obligera à **sélectionner en première candidature une licence dite «libre»**, c'est-à-dire, une licence dont la capacité d'accueil n'est pas limitée. Ces licences «libres» seront repérables via une pastille verte dans APB. Votre enfant pourra bien sûr classer ensuite ce vœu de licence «libre» en dernière position s'il le souhaite.

Cette nouvelle disposition vise à permettre aux candidats l'obtention d'une proposition d'admission en Licence dès la procédure normale, en cas d'absence de proposition en filière sélective ou en en licence à capacité limitée, et ceci sans passer par la procédure complémentaire.

➤ Pour tous les candidats bacheliers de l'année des académies de Besançon et Dijon

Un dispositif de «**vœux groupés**» est expérimenté au niveau national sur les filières les plus demandées, dites «en tension», que sont **STAPS, Droit, Psychologie et PACES** (Première année commune aux études de santé).

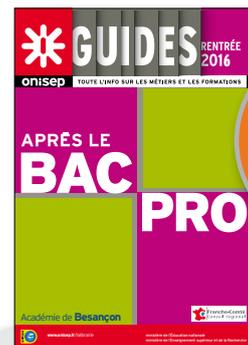
Afin d'optimiser l'accès à ces formations à capacités d'accueil limitées, les futurs bacheliers effectueront désormais une seule candidature par filière, et non plus un vœu par établissement. Au sein de ce « vœu unique », ils devront classer toutes les universités (et leurs différents sites) des deux académies de Besançon et Dijon.

Ainsi par exemple, 1 vœu de licence STAPS se déclinera en 3 sous vœux : STAPS à Besançon, STAPS à Dijon, STAPS à Nevers. Avec l'obligation de classer ces 3 sous vœux par ordre de préférence.

Téléchargeable sur :
www.ac-besancon.fr
 > ORIENTATION
 > Inscriptions post-BAC : documents utiles



Distribué gratuitement à chaque élève de Term G ou Techno au 1^{er} trimestre et en téléchargement sur www.onisep.fr/besancon > guides d'orientation



Distribué gratuitement à chaque élève de Terminale pro au 1^{er} trimestre et en téléchargement sur www.onisep.fr/besancon > guides d'orientation

"Lettre d'info n°2 aux parents" pour vous guider lors des phases d'admission (à paraître courant mai 2016).